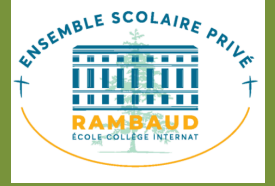




Le guide pratique de la rentrée



Collège 2025-2026

Ensemble Scolaire Privé Rambaud

25, Avenue de Rambaud - 33650 LA BREDE

Téléphone : 05 57 97 17 17

Site Internet : <http://www.rambaud33.com>

Courriel : privilégiez les communications
par Ecole Directe pour un meilleur traitement des informations

Radio Rambaud : <https://smartlink.ausha.co/webradio-radio-rambaud>

Vos interlocuteurs principaux durant l'année scolaire 2025-2026



Cheffe d'établissement
du Primaire
Emilie Camins



Chef d'établissement
du Collège et Coordinateur
Emmanuel Vilbois



Secrétaire de direction
Sonia Trigo



Conseillère Principale
d'Éducation (C.P.E)
Alexandra Gaudin



Responsable de
l'internat filles
Delphine Larregain



Responsable de
l'internat garçons
Denis Bamale



Assistante d'Éducation
(Bureau de la Vie Scolaire)
Catherine Lapegue



Assistante d'Éducation
(Gestion Informatique)
Dominique Soula



Intendante
Raphaëlle Richard



Comptable
Johanna Chansard

ATTENTION

Durant la période des vacances scolaires,
les bureaux sont ouverts :
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

L'établissement fermera ses portes du 11 Juillet 2025 au soir
au 25 août 2025 au matin.

Nouveautés de la rentrée 2025-2026

Depuis plusieurs semaines, l'équipe est au travail afin d'organiser la nouvelle année scolaire.

Nous espérons ainsi, que tous ensemble, nous réussirons à donner à chaque enfant le goût du travail, de l'effort et du respect, afin de lui permettre de réussir, de s'insérer et de s'épanouir dans la société comme adulte et citoyen responsable.

Parmi les nouveautés qui vont prendre corps, à la rentrée 2025, on notera la mise en place de groupes de besoins en français et mathématiques pour toutes nos classes de sixième et cinquième.

Nous poursuivrons également nos propositions d'ateliers facultatifs : atelier théâtre, atelier chorale, atelier instrumental, atelier kick boxing, atelier robotique et, pour nos pensionnaires uniquement, atelier drone. Les modalités d'inscription à ces ateliers vous seront communiquées prochainement pour certains ateliers ou en début d'année scolaire 2025-2026 pour d'autres.

Nous proposons toujours la section bilangue (anglais/allemand) à partir de la sixième qui permettra éventuellement aux élèves de choisir une troisième langue : l'espagnol, à l'arrivée en quatrième. Concernant cette sixième bilangue, il est important de noter qu'il sera possible de faire latin en classe de cinquième mais qu'à l'entrée en quatrième un choix devra être fait entre la LV3 espagnol (sous condition d'acceptation du conseil de classe) ou la poursuite du latin (les deux options n'étant pas cumulables).

Le latin est proposé à partir de la cinquième (1 heure hebdomadaire) puis se poursuivra en quatrième (2 heures hebdomadaires) et en troisième (2h30 hebdomadaires).

A partir de la quatrième, la section Langues et Cultures Européennes (LCE,) avec approfondissement de l'anglais (1 heure hebdomadaire) est possible (après candidature de l'élève et accord de la commission d'admission).

Les élèves peuvent s'inscrire à la Big Lab Academy de basket (attention ce choix ne rend pas possible l'inscription au latin).

Notre priorité pour l'année future reste la poursuite de notre réflexion concernant l'écoute, la bienveillance et la valorisation de nos élèves durant leur parcours au collège. Les élèves y sont pleinement associés depuis l'année passée.

La lutte contre le harcèlement demeure aussi un chantier prioritaire.

Deux projets « historiques » pour le collège Rambaud verront le jour à la rentrée prochaine : l'ouverture de l'internat aux filles (le premier étage du pensionnat leur est désormais réservé) et la mise en place du projet des « Maisons de l'internat » dont vous pouvez trouver le détail sur notre site internet.

Parents, nous vous invitons à participer à la vie de l'établissement, en vous investissant dans l'Association des Parents d'Élèves.

La catéchèse débutera, pour les élèves volontaires (en plus de l'heure obligatoire de formation humaine et spirituelle), après inscription, en début d'année scolaire.

Informez-vous en consultant régulièrement le site internet de l'établissement accessible par notre site : www.rambaud33.com. Vous y trouverez toutes nos actualités développées en temps réel.

N'hésitez également pas à vous abonner à notre Webradio (Radio Rambaud) afin d'écouter toutes les émissions qui y sont proposées (une quarantaine actuellement). Nos émissions mettent en avant les personnes de l'établissement et les projets avec également des témoignages d'enseignants et d'élèves.

Merci de votre confiance et bienvenue à Rambaud.



**Emmanuel Vilbois,
Chef d'établissement coordinateur**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuel Vilbois', written over a light blue horizontal line.

La rentrée des classes 2025-2026



Lundi 1er Septembre 2025

08h00 : rentrée des élèves pensionnaires sixièmes.

08h45 : accueil dans la cour du puits et matinée de rentrée et après-midi d'intégration pour toutes les classes de sixième jusqu'à 17h00 (prévoir un sac avec une tenue de sport).

Repas chaud fourni par l'établissement pour le repas de midi.

18h00 : rentrée des pensionnaires cinquièmes, quatrièmes et troisièmes.

Les élèves pensionnaires de sixièmes rentreront chez eux (après la réunion d'information pour les familles d'internes qui débutera à 18h00) et reprendront les cours mercredi 03 septembre à 08h30 (selon l'emploi du temps communiqué le lundi 1er septembre).

Mardi 02 Septembre 2025

08h45 : accueil des troisièmes (cour du puits).

09h15 : accueil des quatrièmes (cour du puits).

09h45 : accueil des cinquièmes (cour du puits).

**La pastorale débutera la semaine du 1er septembre 2025.
(Sous réserve de confirmation par une circulaire en début d'année scolaire).**

L'étude du soir (17h15 à 18h15) débutera le mardi 02 septembre 2025.

Communication avec les familles



Un cahier de bord est utilisé au collège.

Il permet aux parents d'être informés, au jour le jour, de la vie de leur enfant dans l'établissement, de sa conduite, des événements importants ...

Désormais, les observations écrites seront toutes indiquées dans une section spécifique, à la fin du cahier de bord (une section est réservée aux observations de comportement, une autre aux oublis (travail non fait, signatures...) et une partie est réservée aux observations positives afin de valoriser encore davantage nos élèves.

Le suivi en temps réel des résultats scolaires de votre enfant est possible grâce au site internet : [Ecoledirecte.com](https://www.ecoledirecte.com) auquel vous pourrez accéder grâce à un identifiant et un code d'accès personnel.

Pour les familles déjà inscrites l'an passé dans l'établissement, l'identifiant et le mot de passe restent inchangés.

Pour les nouvelles familles, l'identifiant et le mot de passe ont été communiqués lors de la validation du dossier d'inscription.

LES PARENTS DOIVENT REGARDER LE CAHIER DE BORD TOUS LES SOIRS.
ILS DOIVENT LE SIGNER CHAQUE FOIS QU'UNE INFORMATION Y EST PORTEE.

Les élèves devront donc le montrer aux parents qui, dans le cas contraire, devront le demander. Sa perte ou sa détérioration (il doit être couvert) sera sanctionnée et le nouveau devra être payé (10 €).

TOUT DESSIN OU MENTION SUR CE CAHIER EST INTERDIT ET ENTRAINERA UNE OBLIGATION DE REMPLACEMENT.

Une matinée « Portes Ouvertes » aura lieu le samedi 10 janvier 2025.



***Application Smartphone
de visite virtuelle de l'établissement***

La restauration scolaire



Notre self accueille les élèves de l'école élémentaire et du collège.

C'est la société Scolarest qui a la charge de la restauration scolaire.

La préparation des repas (sur place) est sous la responsabilité d'un chef cuisinier.

ATTENTION

Les repas pour les demi-pensionnaires sont facturés en début d'année. Le paiement est effectué dans les mêmes conditions que la contribution des familles.

La désinscription pour la demi-pension (sauf cas exceptionnel) ne peut se faire qu'en fin de mois. La demande devra être formulée par écrit au moins 15 jours avant la fin du mois auprès du service de comptabilité.

Pour les externes déjeunant exceptionnellement, le paiement s'effectue sur Ecoledirecte.com. Le prix du repas est de 9,00 €.

La réservation du repas doit être faite le lundi de la semaine qui précède afin de pouvoir prévenir la cuisine centrale.

Les élèves externes non-inscrits à la cantine ne sont pas autorisés à manger à l'intérieur du collège (sauf élèves avec P.A.I.).

La carte de cantine doit rester vierge de toute inscription.

En cas de perte ou de détérioration, 5 euros vous seront facturés pour le premier remplacement et 10 euros pour les suivants.

Les menus de la restauration scolaire seront communiqués sur le site Ecoledirecte.com.



Horaires des entrées et sorties



	LUNDI OU JOUR DE RENTREE	MARDI AU VENDREDI
Cours	08h45 à 10h35	08h30 à 10h20
Récréation	10h35 à 10h50	10h20 à 10h40
Cours	10h50 à 12h40	10h40 à 12h30
Repas	Pause déjeuner	
Cours	14h00 à 15h50	
Récréation	15h50 à 16h05	
Cours	16h05 à 17h00	

N.B : pas de cours le mercredi après-midi.

Concernant les élèves demi-pensionnaires il existe deux régimes :

- L'enfant est autorisé à sortir à la fin des cours
- ou ne l'est pas et doit rester en étude jusqu'à 17h00.

Les élèves internes sont autorisés à sortir le mercredi après-midi uniquement après signature du registre des sorties par les parents.

Les élèves qui prennent le bus scolaire **doivent rester en étude jusqu'à 17h00.**

Des sorties exceptionnelles sont autorisées uniquement **après signature du registre des sorties par les parents** (au bureau de la vie scolaire).

Les absences exceptionnelles de la cantine (rendez-vous extérieurs ou médicaux) sont autorisées **avec mail préalable sur Ecole Directe** (à Mme Dominique Soula et Mme Catherine Lapegue), **24 heures à l'avance et après signature du registre des sorties** (à la vie scolaire ou au secrétariat).

Les parents d'élèves internes qui souhaitent récupérer leurs enfants le mercredi après-midi **doivent impérativement prévenir par Ecole Directe** (Mme Dominique Soula ou Mme Catherine Lapegue) **avant le mardi 16h00** et préciser l'heure du départ et l'heure du retour de l'élève.

Étude du soir au collège



Les enfants externes ou demi-pensionnaires, qui restent au collège au-delà de 17h00, se voient proposer une étude lundi, mardi et jeudi, de 17h15 à 18h15, pour un prix forfaitaire annuel de 260 euros.

Si les familles sont dans l'embarras pour venir chercher leur enfant avant 18h15, elles doivent se faire connaître directement auprès de la vie scolaire afin qu'une solution soit envisagée.

Attention, afin de ne pas perturber les enfants, aucune sortie n'est autorisée pendant l'heure de cette étude. Les parents doivent venir chercher leur enfant dès la fin de l'étude. Aucune étude ne fonctionne le vendredi soir, seule une surveillance jusqu'à 18h00 est assurée.

Tous les jours y compris le mercredi (pour le collège), l'accueil des élèves s'effectue à partir de 07h30.

Attention : le mercredi les cars de ramassage partent à 17h15 comme tous les autres soirs et aucun retour n'est assuré le midi.

Les parents dont les enfants ne pratiquent aucune activité sportive sont priés de venir chercher leurs enfants soit avant, soit juste après l'heure du déjeuner et en tout état de cause avant 14h00.

Aucune garderie n'est assurée le mercredi après-midi.

Les retenues se déroulent les mercredis après-midi.

Le vendredi ou jour de sortie, l'établissement ferme ses portes à 18h00 au plus tard. Il est impératif que tous les enfants aient quitté l'établissement à cette heure.

En cas de dépassement horaire du vendredi soir (après 18h00), 5 euros seront facturés aux familles pour chaque quart d'heure de dépassement.

Pour tout retard ou absence, merci de prévenir la vie scolaire dès 07h45 au 05.57.97.03.65 ou en cas de non-réponse sur Ecole Directe (Mme Catherine Lapegue) ou par mail à viescolaire@rambaud33.com.

Le soir, en cas de non-réponse : le standard téléphonique au 05.57.97.17.17.

Tenue uniformisée et obligations de l'élève

Depuis la rentrée 2023-2024, tous nos élèves portent désormais la tenue uniformisée de l'ensemble scolaire.



Chaque famille a l'obligation de commander au moins un pack de vêtements composé de :

- 5 polos filles ou 5 polos unisexe,
- 1 sweat-shirt à capuche unisexe,
- 1 pull-over col en V unisexe.

Ce pack de base pourra être complété d'autant de vêtements à l'unité que souhaiterait la famille.

Des polos à manches longues sont également disponibles sur le site ainsi qu'un sweat à capuche zippé et des tee-shirts (Le tee-shirt pourra être porté uniquement en E.P.S ou dans des moments de détente. Le tee-shirt ne peut pas remplacer le polo en cours et en étude).

Les commandes sont à effectuer sur un site dédié (disponible également sur la page d'accueil de notre site internet : www.rambaud33.com), en général au mois de mai de l'année précédant la rentrée scolaire, ceci afin de permettre aux familles d'avoir l'assurance d'être livrées à temps.

<https://www.letablierbobine.fr/produits?school=>

Le mot de passe pour accéder à l'espace dédié à notre établissement est : « **rambaud** »

Un guide des tailles est disponible sur le site au moment de la commande.

Les livraisons des vêtements se font directement au domicile de la famille.

Nous vous demandons de bien vouloir étiqueter chaque vêtement de votre enfant avec son nom et prénom ce qui permettra de le retrouver plus facilement en cas de perte ou d'oubli dans la cour...

Obligations des élèves :

Le projet de tenue uniformisée fait désormais partie intégrante de notre projet d'établissement.

Les élèves ont l'obligation de porter le polo blanc manches courtes ou longues, avec le logo de l'établissement, tous les jours de la semaine et à chaque heure de cours (sauf en E.P.S).

Seul le polo officiel de l'établissement est autorisé (aucun autre polo blanc avec logo différent ou sans logo ne sera accepté).

L'enfant aura le choix de porter, par-dessus le polo, le sweat-shirt à capuche ou le pull-over officiel de l'établissement. Aucun autre sweat-shirt ou pull-over ne sera accepté. L'enfant pourra cependant porter en plus un blouson, un manteau, un imperméable... en cas de temps froid ou mauvais temps.

L'enfant a le libre choix du pantalon ou de la jupe (en référence à la charte de la tenue vestimentaire) mais avec des couleurs sobres dans le respect de l'esthétique de la tenue uniformisée.

Les chaussures sont également libres de choix (en référence à la charte de la tenue vestimentaire au collège).

Le tee-shirt pourra être porté pour les activités sportives ou les moments de détente à l'internat.

Dans le cas où un élève se présenterait dans l'établissement sans sa tenue uniformisée officielle, il devra se rendre au bureau de la vie scolaire qui lui remettra une tenue provisoire pour la journée que la famille s'engage à nettoyer et repasser avant restitution à l'établissement. L'élève sera alors sanctionné par un mot dans son cahier de bord.

Si l'élève venait, à plusieurs reprises, à se présenter dans l'établissement sans sa tenue, le bureau de la vie scolaire aura la possibilité de refuser l'accès à l'établissement à l'enfant et contactera alors la famille.

Bourse aux livres, vêtements : Scoleo



Une bourse aux vêtements, manuels scolaires... a été mise en place par l'APEL grâce à un site dédié : www.scoleo.fr

Pour y accéder (après inscription) aller dans la section « Dispositifs » et choisir « scoléo'ccasion » :

Scoléo'ccasion

Accéder à un établissement par le moteur de recherche ci-dessous :

Voir les annonces Scoléo'ccasions

Pays:
France

Département:
33 - Gironde

Ville:
LA BREDE

Nom de l'établissement:
Collège Rambaud

Créer une annonce

Consulter les annonces

Dans la section :

« Je recherche mon établissement scolaire » sélectionner :

- France
 - 33-Gironde
 - La Brède
 - Collège Rambaud
- puis

« Consulter les annonces » et faites votre choix !

21/06/2024





Parent de l'école

Annonce : Lot polos
Bonjour je vends ce lot de 2 polos manches courtes en très bon état, servi 1 trimestre. Taille 12 ans . Possibilité de vendre séparément. Merci
Prix : 25 €



20/06/2024





Parent de l'école

Annonce : Sweat cordons à capuche - taille S
Sweat cordons à capuche - taille S- peu porté - très bon état
Prix : 12 €



21/06/2024





Parent de l'école

Annonce : Pull collège V
Bonjour, je vends ce pull col v , en très bon état, servi 1 trimestre, taille 12 ans . Merci
Prix : 15 €



CHARTRE DE LA BONNE TENUE VESTIMENTAIRE AU COLLEGE

Dans un souci de respect de la vie scolaire, les élèves doivent avoir une tenue vestimentaire adaptée à l'activité et au lieu.

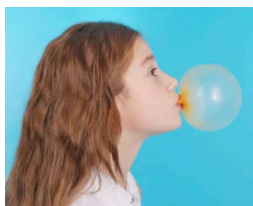
En tant qu'élève, on apprend à avoir une tenue pour la vie scolaire et à garder « les fantaisies » pour les heures de détente.

Le port d'une tenue vestimentaire correcte contribue à valoriser le cadre de travail nécessaire à la réussite scolaire en favorisant la concentration de chacun.

POUR TOUS

Les objets ou vêtements qui peuvent être dangereux pour la vie de groupe ne sont pas autorisés (boucles d'oreille à grosse boucle ou bijoux d'importance par exemple).

Les tenues excentriques ne peuvent être tolérées notamment en ce qui concerne les coiffures avec des teintures de cheveux non naturelles.



Le port d'un couvre-chef (bonnet, chapeau, foulard, casquette, capuche ...) est interdit en classe y compris en extérieur (sauf conditions météo particulières).

Les chaussures de loisirs sont autorisées (sauf les tongs).

Le chewing-gum est interdit en cours et en étude.

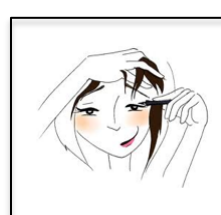
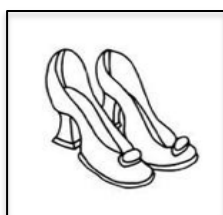
POUR LES FILLES

Les accessoires inutiles de maquillage et autres ne sont pas tolérés.

Seul un maquillage discret sera accepté au collège.

Le vernis à ongles discret est toléré mais déconseillé.

NE SONT PAS AUTORISES



Sont interdites les jupes trop courtes (hauteur genou minimum).

Les mini-jupes sont interdites.

Les chaussures non attachées (risques d'accident), chaussures à talons hauts (au-dessus de 3 cm).

Les bermudas et shorts sont autorisés en été et avec des collants opaques l'hiver.

POUR LES GARCONS

Les sous-vêtements ne doivent pas être visibles.

Les chaussures de sport tout comme les tenues de sport (survêtement, jogging...), ne doivent être portées que durant les cours d'éducation physique et sportive.

NE SONT PAS AUTORISES



Les pantalons avec imprimé treillis (militaire) ; les pantalons déchirés, tombants, délavés, troués, effrangés, les shorts type « short de bain » ou de sport...

Les tongs sont interdites.

La famille a un rôle prioritaire et déterminant à jouer dans la tenue vestimentaire de l'enfant.

L'appréciation de la tenue correcte reviendra à chaque adulte de l'établissement.

En cas de doute, la Conseillère Principale d'Éducation (Mme Gaudin) évaluera elle-même la tenue de l'élève.

Tout élève ainsi vêtu sera renvoyé chez lui pour se changer.

Dans le cas d'une impossibilité de l'élève de regagner son domicile pour se changer, l'établissement fournira un vêtement de substitution pour la journée.

La discipline dans l'ensemble scolaire

Extrait du règlement intérieur de l'établissement

Tout manquement au règlement intérieur entraînera une ou plusieurs des sanctions suivantes (indépendamment du nombre de mots inscrits dans le carnet de bord de l'élève) :

- une observation (relative aux oublis ou au comportement sur le cahier de bord),
- une mise en garde orale,
- une mise en garde écrite,
- un avertissement,
- un blâme.

Je pourrais éventuellement être convoqué(e) :

- à une retenue le mercredi après-midi,
- à réaliser un TIG.

Deux instances peuvent être convoquées, pouvant entraîner une exclusion temporaire ou définitive :

- un conseil d'éducation,
- un conseil de discipline (attention, un second passage en conseil de discipline entraînera l'exclusion définitive de l'élève).

Tout manquement grave au règlement intérieur peut entraîner une mise à pied dans l'attente de ma convocation au conseil de discipline.

De surcroît, lors d'un conseil de classe, une mise en garde pour le travail et/ou le comportement pourra être notifiée sur mon bulletin semestriel.

Les observations sont rassemblées à la fin du cahier de bord.

On distingue :

- Les observations relatives au comportement,
- Des observations relatives aux oublis (travail non fait, oubli de matériel, oubli de signature...).

5 observations relatives aux oublis déclencheront une observation relative au comportement.

Des sanctions automatiques seront données aux élèves selon la grille suivante :

Nombre d'observations relatives au comportement	Sanction donnée par Mme Gaudin (C.P.E)
10 observations	1 heure de retenue
20 observations	2 heures de retenue
25 observations	Avertissement de discipline
35 observations	Conseil d'éducation
45 observations	Blâme
50 observations	Conseil de discipline

Les assurances scolaires, traitements, médicaments...



L'assurance scolaire est incluse dans nos tarifs.

Elle couvre les activités scolaires et extrascolaires à l'exception de l'Association Sportive couverte par une assurance de fédération.



Nous travaillons avec la **Mutuelle St Christophe**.

L'établissement n'a pas le droit de donner des médicaments à un élève.

Tout traitement médical régulier d'un enfant est sous l'entière responsabilité de la famille qui devra en avertir l'infirmière scolaire en début d'année scolaire.

Dans le cas d'un P.A.I, merci de ramener le dossier de suivi de l'élève, dès le début de l'année scolaire, au secrétariat de l'établissement.

Les fournitures scolaires



Vous trouverez, sur notre site internet, la liste détaillée des fournitures demandées par les enseignants.

Distribution des livres au collège



Devant la recrudescence des détériorations, des pertes, des prêts, etc... nous sommes dans l'obligation d'instaurer un système de garantie.

Les livres en usage au collège sont fournis gratuitement sur crédits d'état et seront remis à tous les élèves contre un chèque de caution de 100 € (chaque livre vaut en moyenne 20 € neuf) pour toutes les classes.

Ce chèque ne sera mis à l'encaissement qu'en cas de perte, de vol ou de détérioration majeure au prorata des dégâts commis, en fin d'année scolaire.

Veuillez préparer à l'avance ce chèque de caution (100 €)
(Aucun manuel ne sera remis sans ce chèque de caution)

Les élèves doivent les recouvrir soigneusement.

Il est rappelé que ces livres doivent être entretenus avec soin et qu'il est interdit d'y apporter des mentions manuscrites ou d'en déchirer les pages.

L'animation religieuse dans l'établissement



Notre Ensemble Scolaire est un établissement catholique d'enseignement, sous contrat d'association avec l'état.

Il est donc ouvert à tous, quelle que soit l'appartenance religieuse des familles.

Nous souhaitons poursuivre le projet éducatif d'ouverture au monde avec une relation d'éducation à l'Évangile.

Une heure de formation humaine et spirituelle obligatoire est inscrite dans l'emploi du temps de tous nos élèves.

Notre équipe de catéchèse, coordonnée par Mme Mathilde Despax et Mme Anne-Thècle Mathieu, accompagne les élèves qui le souhaitent, tout au long de leur cheminement spirituel.

Un temps d'aumônerie avec le concours d'un prêtre du Secteur Paroissial (le Père Gouze et le Frère Moïse) est proposé aux volontaires.



Des célébrations de fêtes liturgiques (Noël, Pâques...) sont organisées et proposées, et en fin d'année le Baptême, la Profession de Foi ou la 1ère Communion.

Le Mardi 09 Décembre 2025, tout l'établissement célébrera Notre Dame de Rambaud au gymnase.

Les partenaires de l'établissement



A travers diverses associations et groupes d'animation, l'établissement peut améliorer la qualité de l'enseignement et de l'éducation grâce à :

- l'Association des Parents d'Élèves (A.P.E.L.) dont l'Assemblée Générale se déroulera le jeudi 02 octobre 2025 à partir de 18h30 et durant laquelle vous pourrez postuler pour être parent délégué correspondant de classe

- l'Organisme de Gestion (O.G.E.C.),

- l'Équipe de la Catéchèse qui accueillera les parents volontaires pour l'animation pastorale dans l'établissement.

Ces partenaires vous invitent à vous joindre à eux pour prendre une responsabilité.

Contactez-nous par l'intermédiaire du secrétariat.

Important : l'assemblée générale de l'APEL se réunira le 02 octobre 2025 et il est très important que vous soyez présents à ce premier rendez-vous de l'année.

Les aides de l'État et des collectivités territoriales



Les Bourses Nationales

Le dossier est à retirer auprès du secrétariat courant du mois de Septembre.

Vous serez informés à la mi-septembre, sur [Ecoledirecte.com](https://www.ecoledirecte.com), dès qu'ils seront disponibles.

Ce dossier comprend une feuille de renseignements concernant l'élève et son représentant légal, l'avis d'imposition sur le revenu et une fiche d'évaluation vous permettant de savoir si vous pouvez bénéficier de l'aide.

Le revenu fiscal de référence est celui qui figure sur **l'Avis d'imposition 2025 reçu en 2024**. Le montant annuel de la bourse est calculé en fonction des charges et des ressources des familles.

Les bourses sont versées **en trois fois** à l'établissement et vous seront déduites de la scolarité, en totalité, courant décembre.

Les relevés de notes



Connectez-vous

Identifiant

Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

☐ Se souvenir de moi

Connexion

[Mentions légales](#)

Retrouvez les résultats scolaires de votre enfant, en temps réel, ainsi que le cahier de texte numérique de la classe sur le site : Ecoledirecte.com grâce à l'identifiant et au mot de passe qui vous seront communiqués courant du mois de septembre pour les nouveaux élèves, (les identifiants restant inchangés pour nos anciens élèves).

MON ESPACE FAMILLE

Quoi de neuf ?

M. EMMANUEL VILBOIS
lundi 19 juin
Dernière émission de la saison : "l'invitée du jour" dans le cadre des séries d'émissions de notre WebRadio "Radio Rambaud"

M. EMMANUEL VILBOIS
mercredi 14 juin
Remerciements - Vidéos (extraits) du spectacle de fin d'année de l'atelier théâtre de Mme Collin et photographies

MME DOMINIQUE SOULA
mardi 13 juin
ORGANISATION DE LA FIN D'ANNEE DES 3E

Ecole et Collège RAMBAUD

Informations

Coordonnées personnelles des familles

En cas de changement d'adresse, de numéro de téléphone ou de situation familiale en cours d'année, il appartient à la famille d'en faire part à l'établissement.

Pour ce faire, vous avez la possibilité d'apporter ces modifications depuis votre espace personnel Ecole Directe : « Vos informations » puis « Demander une modification ».

Dates importantes 2025-2026

Ces dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles de changer en cas d'évènement exceptionnel qui viendrait modifier une date.

CLASSES DE SIXIEMES	
Réunion de rentrée 6°	Jeudi 11 Septembre 2025 à 17h15
Réunion parents / professeurs 6°	Jeudi 04 Décembre 2025 à 17h15
CLASSES DE CINQUIEMES	
Réunion de rentrée 5°	Jeudi 18 Septembre 2025 à 17h15
Réunion parents / professeurs 5°	Jeudi 11 Décembre 2025 à 17h15
CLASSES DE QUATRIEMES	
Réunion de rentrée 4°	Lundi 15 Septembre 2025 à 17h15
Réunion parents / professeurs 4°	Mardi 09 Décembre 2025 à 17h15
CLASSES DE TROISIEMES	
Réunion de rentrée 3°	Lundi 08 Septembre 2025 à 17h15
Journée d'intégration 3° Prépa Métiers	Vendredi 19 Septembre 2025
Cérémonie de remise des diplômes du DNB	Vendredi 07 Novembre 2025 à 18h30
Soirée « Grande Guerre »	Lundi 10 Novembre 2025 à 17h30
Réunion parents / professeurs 3°	Mardi 02 Décembre 2025 à 17h15
Réunion d'orientation 3° (visio conférence)	Mardi 20 Janvier 2026 à 18h30
Réunion d'orientation 3° Prépa Métiers (visio conférence)	Jeudi 22 Janvier 2026 à 18h30
Oral du D.N.B	Vendredi 29 Mai 2026 toute la journée (Pas de cours pour les 6°, 5° et 4°)
Épreuves écrites du DNB	Jeudi 25 et vendredi 26 Juin 2026 ?
TOUTES CLASSES	
Assemblée Générale de l'A.P.E.L	Jeudi 02 Octobre 2025 à partir de 18h30
Photographie de classe*	Jeudi 18 et vendredi 19 Septembre 2025 (*A confirmer)
Messe de rentrée de l'E.C.G	Mardi 16 Septembre 2025 à 18h00

Cross caritatif annuel « Les liens du cœur »	Jeudi 09 Octobre 2025
Journée Fête de Marie Immaculée	Mardi 09 Décembre 2025
Matinées portes ouvertes	Samedi 10 Janvier 2026 de 09h00 à 13h00
Conseil annuel d'établissement	Vendredi 06 Mars 2026 à 17h30
Soirée Chante École*	Lundi 15 juin 2026 (*A confirmer)
Soirée Théâtre	Mardi 16 Juin 2026 à partir de 19h00
Soirée Festival du Film de Prévention*	Mercredi 17 juin 2026 à partir de 19h00 (* A confirmer)
Remise des prix des collégiens*	Lundi 22 Juin 2026 à partir de 09h00
Rambaud Folies 2025-2026*	Lundi 22 juin 2026 à partir de 18h00

Vacances scolaires et ponts

VACANCES	
Toussaint	Du samedi 18 Octobre au lundi 03 Novembre 2025
Noël	Du jeudi 18 Décembre 2025 au soir au lundi 05 Janvier 2026 <i>(Journée pédagogique vendredi 19 décembre pour les enseignants)</i>
Février	Du samedi 07 Février au lundi 23 Février 2026
Pâques	Du samedi 04 Avril au lundi 20 Avril 2026
Été	A déterminer.
JOURS FERIES ET PONTS	
11 Novembre	Mardi 11 Novembre 2025
1^{er} Mai	Vendredi 1 ^{er} Mai 2026
08 Mai	Vendredi 08 Mai 2026
Pont de l'Ascension	Jeudi 14, Vendredi 15, Samedi 16 et Dimanche 17 Mai 2026
Lundi de Pentecôte	Lundi 25 Mai 2026

Conseils de classe 2025-2026

Les dates des conseils semestriels, d'arrêt des notes par périodes, des stages (pour nos troisièmes), des contrôles communs, voyages scolaires... seront communiquées aux familles, sous forme d'un planning récapitulatif, à compter de la rentrée 2025-2026 début septembre.